

Réunion du 22 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing.

Invité :

Christian **ANTOUNE**, commissaire aux comptes.

Excusé.e.s :

Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

| | |
|--|----|
| I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. FINANCES | 3 |
| III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024 | 9 |
| IV. RÈGLEMENT INTÉRIEUR | 10 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président remercie les participants de leur présence à ce Bureau Exécutif exceptionnel consacré en grande partie aux finances fédérales avec la présentation du rapport de Monsieur ANTOUNE, commissaire aux comptes.

II. FINANCES

Gilles DA COSTA rappelle que l'année 2023 faisait suite à une année 2022, année exceptionnelle du fait de l'organisation de trois Championnats du monde très favorable à l'activité et au résultat de la FFC. Aussi le bilan de l'année 2023 aurait-il dû être plus traditionnel. Or, le nombre de licenciés s'est établi à 107 872, soit un nombre en baisse par rapport aux prévisions définies et par rapport à l'année 2022, causant un impact défavorable sur le budget. Par ailleurs, l'exercice a été affecté plus fortement que prévu par le contexte inflationniste, notamment en raison de la réalité des dépenses liées aux déplacements aériens nécessaires dans la quête de points en vue de la qualification des athlètes aux Jeux olympiques de Paris.

Parallèlement, le risque majeur lié à un accident survenu en 2002 dans le cadre d'une épreuve BMX a pu être écarté à la faveur d'une négociation portée par voie d'avocat devant le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI) qui a permis de ramener la charge au montant couvert par l'assurance.

D'autres caractéristiques singulières ont marqué l'année écoulée :

- La FFC a créé avec la société Hopscotch une société par actions simplifiée, France Vélo Événements (FVE), dont elle détient 49 % du capital.
- Elle a finalisé en décembre 2022 l'acquisition d'un nouveau site à Trappes, lequel fait entièrement partie de son patrimoine.
- Elle est prestataire pour l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024 au travers d'un consortium avec l'UCI et ASO. Cette prestation fait l'objet d'une rémunération sur 2023 et 2024.
- Les Championnats du monde de Glasgow, première édition des championnats unifiés toutes disciplines, ont nécessité un déplacement d'une délégation extrêmement importante des athlètes.

S'agissant du bilan, il s'établit à 13,2 millions d'euros, avec une partie acquisition liée aux locaux de Trappes et une perte corrélée au compte de résultat avec l'enregistrement d'un déficit de 251 k€, somme qui impacte les fonds propres de la Fédération qui étaient portés à 1,7 million d'euros et qui s'élèveront à 1,5 million d'euros à la fin de l'année comptable 2023.

Pour autant, le seuil d'un million d'euros défini par la gouvernance fédérale au début de son mandat est parfaitement respecté.

À fin octobre, le résultat cumulé est de -251 k€. Il est par conséquent supérieur de 8 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif. Il repose toutefois sur des variations par rapport au budget qui proviennent principalement :

- De la DTN : -975 k€.
- Des écritures de stocks : -193 k€.
- De la Vie associative/services généraux : +894 k€.
- D'un écart favorable de la DERS : +305 k€.

Vie associative

Le budget de 125 k€ dédié au dispositif « Tous en selle » n'a pas été utilisé et demeure à l'identique.

Une économie de 289 k€ a été réalisée sur les assurances : la provision constituée dans les comptes 2022 sur la régularisation à venir sur le nombre de licenciés s'est révélée supérieure à la réalité. De plus, l'assureur a facturé sur une base de 102 064 licenciés et donc une régularisation sur 2024 est à venir (107 872 licenciés en réel).

La Communication réalise une économie totale de 96 k€, tandis que les frais liés à la vie fédérale accusent un dépassement de 71 k€, et ce, malgré une économie de 31 k€ dégagée par les commissions.

À noter que le coût de l'abandon des droits d'engagements sur les catégories jeunes s'est révélé plus élevé que prévu et que les recettes liées aux mutations connaissent une contraction (-59 k€).

Enfin, les honoraires d'avocats ont connu un dépassement de 22 k€ en raison de la négociation avec le FGTI.

DTN

Cette direction présente un dépassement de 696 k€ par rapport au budget rectificatif. Cet écart provient :

- Pour 691 k€ du Plan de performance :
 - Achats de matériels, notamment de nouveaux maillots (143 k€).
 - Recours à des intervenants extérieurs (84 k€, dont 41 k€ pour le BMX).
 - Investissements importants liés aux Championnats du monde de Glasgow et aux Jeux olympiques Paris 2024 (268 k€).

- Nombreux déplacements liés au programme olympique, tels des déplacements à Jakarta et au Caire pour la Piste et en Argentine pour le BMX (249 k€).
 - Quant au programme relève, il dégage une économie de 44 k€.
- Pour 150 k€ des frais généraux, avec une augmentation de 90,4 k€ des frais liés aux véhicules (déplacements supplémentaires) et de 35 k€ liés au fonctionnement de la restauration du Cube.
 - Pour 142 k€ de l'INF (le programme Génération Vélo a été surestimé en 2023 créant un impact défavorable sur le résultat de 51 k€ et les formations d'État dont la non-disponibilité des formateurs affecte le résultat de -51 k€).
 - Pour 98 k€ du développement associatif en raison du non-versement de subventions promises. Cette situation traduit un resserrement des budgets des partenaires publics.

Les dépassements sont tempérés par le médical (+85 k€) et par un effet positif sur les stocks de +331 k€ au total.

DERS

Le bilan passe de -805 k€ à -500 k€. Si les épreuves officielles et les Coupes du monde rapportent plus que prévu (respectivement 116 k€ et 102 k€), les recettes des Championnats de France, toutes disciplines confondues, sont en recul (-57 k€). S'agissant des Championnats du monde, un produit reliquat de 100 k€ de la Piste 2022 avait été inscrit au budget rectificatif. Or, une série de charges non budgétées a totalement absorbé ce reliquat. La non-comptabilisation de ces dépenses dans les prévisions de bilan est fort regrettable.

Autres activités

La situation des partenariats se révèle plus favorable que prévu, à l'inverse de la partie développement dont les produits sont en recul de 70 k€, notamment en raison des stages et des séjours qui peinent à trouver leur public.

En ce qui concerne les dotations aux provisions (55 k€), elles se répartissent comme suit :

- 10 k€ de provisions indemnités pour les départs en retraites et les médailles du travail.
- 45 k€ au titre de la créance sur l'Agence 3L (boutique) qui est en cessation de paiement et qui doit cette somme à la FFC.

Aussi, le résultat s'établit à 144 k€ au lieu de 199 k€.

S'agissant des stocks de la DTN, par rapport au budget qui tablait sur un impact global FFC de -212 k€ (variation + dépréciation), le réalisé global se traduit par une charge de 193 k€ supérieure. La FFC a par conséquent un écart budgétaire significatif. Sur le plan comptable, à la clôture, la variation de stocks (-7 k€) et la reprise de dépréciation (-12 k€) ont une ampleur limitée. Les difficultés de la Fédération à anticiper les niveaux dans le budget sont à l'origine de ces écarts. À l'horizon du déménagement des locaux de Montry vers ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Trappes, il importe d'assurer une mise à niveau des méthodes et de l'épuration des stocks eu égard à l'ancienneté de certains matériels.

Gilles DA COSTA tient à faire valoir qu'il était difficile pour la DTN d'avoir des dépenses inférieures au regard du programme d'activités qui est nécessairement le sien. Aucune dépense superflue n'a été constatée. Cependant, le véritable sujet concerne le manque d'anticipation des dépenses, d'où la nécessité de retrouver une gestion extrêmement rigoureuse des commandes. La dérive budgétaire n'était pas visible en septembre 2023, alors que la clôture annuelle avait lieu à la fin du mois octobre. Ces réflexes d'anticipation devront absolument être retrouvés pour l'année 2024, afin de suivre plus finement le budget *ad hoc*. Cette vigilance vaut pour toutes les directions fédérales et non uniquement pour la DTN.

Il cède ensuite la parole au commissaire aux comptes pour la présentation de son rapport.

Christian ANTOUNE indique que son cabinet a mis l'accent sur le contrôle des éléments patrimoniaux de la FFC qui permettent de déceler d'éventuelles difficultés sur les comptes de résultat.

Il procède ensuite à la présentation des différents contrôles effectués :

Les immobilisations

Le niveau d'investissement de la FFC sur l'année 2023 s'établit à 3 178 k€ versus 131 k€ pour les désinvestissements. Des actifs corporels, terrains et constructions apparaissent dans le bilan de la FFC du fait de l'acquisition des locaux de Trappes. Conformément au plan d'amortissement, tous les éléments comptables ont été intégrés dans le bilan.

Les Comités Régionaux

Le solde global des Comités Régionaux qui s'élève à 154 k€ (versus 145 k€ en N-1) témoigne d'un suivi de qualité. À la suite des 21 demandes de confirmations directes, le commissaire aux comptes a obtenu 11 réponses, soit plus de 50 % de réponses (versus 14 % en 2021 et 27 % en 2022). Ce retour a permis une validation des soldes réciproques. Pour autant, il est certain qu'une réponse de tous les comités permettrait une analyse plus fine de la situation globale.

Les stocks

Ces dernières années, les stocks affichaient une tendance à la hausse importante. Or, sur l'exercice 2023, cette tendance a été clairement freinée. De plus, le contrôle de ces stocks s'est révélé insatisfaisant à cause de la mise au jour d'écarts incohérents dans le comptage des vélos, en particulier sur le site de Bourges, écarts pour lesquels aucune explication n'a pu être apportée. Il est évident que dans ces conditions, l'impact défavorable des stocks est avéré sur les comptes fédéraux certaines années, d'autant que la valorisation des nouveaux vélos est plus élevée qu'habituellement du fait notamment de l'inflation.

La trésorerie

Au sein des capitaux propres, la ligne relative aux subventions d'équipement est désormais particulièrement significative, dans la mesure où lesdites subventions sont reversées au même rythme que les amortissements. En conséquence, elles sont peu à peu portées au compte de résultat. Pour autant, elles ne consolident aucunement les capitaux propres. Le niveau de trésorerie demeure satisfaisant et aucune alerte particulière n'est à signaler pour l'exercice 2023.

Les provisions pour risques et pour impôts

S'agissant des provisions pour risques (dossier My Coach ; prud'hommes ; indemnités transactionnelles) et des provisions pour impôts (CFE liée au déménagement de Rosny à Saint-Quentin-en-Yvelines), elles ont été reprises et impactent positivement le résultat.

Les capitaux propres

La Fédération a intégré dans ses comptes un emprunt de 1,5 million d'euros qui constitue une capitalisation (locaux de Trappes).

Dans le cadre de l'acquisition de parts de la filiale France Vélo Événements, la convention *ad hoc* sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la FFC qui se déroulera le dimanche 25 février 2024.

Le contrôle de dépôt des comptes de la FFC au Journal officiel

Pour rappel, la publication des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes est obligatoire pour les associations et les fondations lorsque le montant des dons et/ou des subventions au cours de l'exercice comptable atteint 153 k€. La FFC a rempli cette obligation légale puisqu'elle a déposé les comptes annuels N-1 au Journal officiel le 5 avril 2023.

Le commissaire aux comptes invite les membres du Bureau Exécutif et les membres du Conseil Fédéral à réaliser une déclaration d'intérêts qui permettra de visualiser

leurs intérêts dans des entités, et ainsi d'appréhender d'éventuelles structures ayant des intérêts communs, puis de les rappeler à l'Assemblée générale pour les faire voter.

En ce qui concerne le contrôle de la Cour des comptes, Christian ANTOUNE souhaite que la FFC lui communique le rapport afférent et les conclusions pour sa bonne information.

En conclusion, aucun point de litige sur l'exercice comptable 2023 n'a été constaté. Lors de la prochaine Assemblée générale, le commissaire aux comptes annoncera que les comptes de la FFC feront l'objet d'une certification pure et simple par son cabinet.

Gilles DA COSTA attire l'attention des Élus et celle des directions sur l'extrême nécessité de respecter le budget 2024.

Il déclare que la Commission des finances a approuvé ce jour et à l'unanimité les comptes de l'année 2023.

Le Président met aux voix l'approbation des comptes 2023 présentés par Gilles DA COSTA et Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes.

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes ayant contribué à la finalisation des comptes de l'année 2023, dont la fin de gestion a été particulièrement complexe.

Gilles DA COSTA annonce que des évolutions ont été opérées dans le budget 2024 par rapport à la présentation effectuée lors du Bureau Exécutif de décembre 2023, afin de rétablir la situation des comptes fédéraux au travers de la réduction de charges.

Ces réductions se répartissent comme suit :

DTN : 453 k€

- 23 k€ sur les moyens transverses.
- 86 k€ sur le développement associatif par actions réduites ou en moins.
- 50 k€ INF au travers d'économies par utilisation de cadres techniques plutôt que des prestataires sur les formations notamment.
- 223 k€ sur le Plan de performance.
- 63 k€ sur le Médical.
- 7,7 k€ sur le développement commercial.

DERS : 30 k€

- 30 k€ sur les épreuves officielles et les Championnats de France.

Communication : 30 k€

- 30 k€ (10 k€ sur les Jeux olympiques et 20 k€ sur la campagne de communication).

Tous en Selle : 40 k€.

À noter l'impact positif de 85 k€ lié à l'arrêt de France Cyclisme dont les coûts résiduels (masse salariale, frais de structures absorbés) sont basculés sur la Communication et le Marketing.

À la faveur de ces contributions, le résultat du budget passe de -259 k€ à +267 k€, résultat qui permettra de sécuriser les prochaines années et de stabiliser les fonds propres.

En conséquence, le budget 2024 se répartit de la façon suivante :

- Charges : 23 736 105 euros.
- Produits : 24 003 592 euros.

La Commission des finances a approuvé ce budget qui sera présenté au Conseil Fédéral et au Congrès Fédéral.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif le budget 2024 rectifié.

Le budget 2024 rectifié est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président réitère la nécessité absolue de respecter le budget 2024. La plus grande rigueur et la plus grande prévenance face à d'éventuelles anomalies devront être observées par toutes les directions fédérales.

III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024

Le Président déclare que deux points doivent être ajoutés à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale fédérale en raison de la situation du Comité Départemental de la Loire et de la modification des statuts fédéraux faisant suite à des remarques émises par le ministère des Sports.

Yannick POUÉY rappelle que les statuts adoptés lors du Congrès Fédéral de 2023 prévoyaient de possibles modifications apportées par le ministère des Sports sans que le sens des textes soit remis en question. De fait, ces modifications feront l'objet uniquement d'un point d'information lors de l'Assemblée générale du 25 février 2024.

S'agissant du Comité Départemental de la Loire qui n'existe plus, les fonds ont été transmis — et isolés — sur les comptes du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaite les intégrer sur un nouveau comité départemental de la Loire avant la fin de la mandature. Pour ce faire, l'Assemblée générale doit émettre un avis favorable concernant la création du Comité Départemental de la Loire.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions concernant la dette contractée par l'ancien Comité Départemental de la Loire lors de l'épreuve de Coupe de France de Cyclo-cross.

Gilles DA COSTA explique que le Comité Départemental de la Loire possédait une dette de 12 000 euros à l'égard de la FFC lors de sa liquidation. La Fédération a en conséquence enregistré cette perte. Mais il est possible qu'un plan d'apurement soit mis en place avec le nouveau Comité Départemental afin de permettre une compensation de cette perte.

Yannick POUHEY expose le nouvel ordre du jour de la prochaine Assemblée générale comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général – Approbation
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Présentation du budget par le Trésorier Général – Approbation
7. Intervention du Président du Conseil Fédéral
8. Fixation des montants de cotisation 2024 et 2025 des clubs – Affiliation
9. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme ou de son représentant
10. Rapport de la Médecine Fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Résolution relative à la création d'un Comité départemental FFC de la Loire
13. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
14. Résolution relative aux modifications du règlement intérieur de la Fédération
15. Information sur les statuts de la Fédération, suite à la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2023
16. Information sur les conditions de constitution et les modalités de fonctionnement de la Filiale France Vélo Événements, suite à la délibération de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
17. Intervention des personnalités
18. Remise des diverses récompenses et médailles
19. Allocution de clôture par le Président de la FFC

Le Président met aux voix l'ordre du jour exposé par Yannick POUHEY.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des votants.

IV. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Gilles DA COSTA procède à la présentation des modifications majeures apportées au Règlement intérieur de la FFC qui ont trait aux points suivants :

- L'Assemblée générale.
- Le Bureau Exécutif.

- La désignation des représentants des entraîneurs et des arbitres.
- L'institut national de formation (INF).
- La Commission des sportifs de Haut Niveau.
- Le Conseil national des présidents de territoires.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif les modifications apportées au Règlement intérieur de la FFC.

Les modifications apportées au Règlement intérieur de la FFC sont adoptées à l'unanimité des votants.

Le Président déclare que ces modifications seront soumises à l'approbation du Conseil Fédéral des 26 et 27 janvier 2024 et de l'Assemblée générale du 25 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 8 février 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY